Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2020_009

ZEC rive gauche Saint-Rome-de-Cernon : choix du bureau d'études

L'an deux mille vingt et le dix mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Henri COUDERC.

<u>Étaient présents</u>: Claude ALIBERT, Jean-Pierre ALLIER, André BOUDES, Bernard CASTANIER, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Jean-Claude FOURNIER, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert

GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL <u>Étaient représentés</u> : Pierre PANTANELLA par Gérard PRÊTRE, Bernard POURQUIÉ par Guy PUEL

<u>Secrétaire de séance</u> : Gérard PRÊTRE Date de convocation : 28 février 2020

Délégués du comité syndical
En exercice : 23 Présents : 17 Pouvoirs : 2

Résultat du vote
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le président rappelle que, suite aux inondations de novembre 2014, l'ancien Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Soulzon a lancé plusieurs études dans le but de mieux comprendre la réponse du bassin versant lorsqu'il est soumis aux pluies des épisodes cévenols et d'envisager des aménagements permettant de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques d'inondations tout en améliorant les fonctionnalités naturelles de la rivière.

Dans le cadre d'une étude menée sur le bourg de Saint-Rome-de-Cernon, deux sites avaient été identifiés pour envisager des travaux susceptibles de permettre une expansion naturelle des crues : la plaine du stade en rive droite et l'ancienne usine de la Sabar en rive gauche.

Le site de la rive droite vient de faire l'objet d'importants travaux menés par le SMBVTAM ayant permis de restaurer une zone d'expansion naturelle de crue (ZEC), alliant ainsi restauration du milieu aquatique, prévention des inondations et amélioration du cadre de vie.

Afin de poursuivre cette dynamique et redonner plus d'espace au Cernon, le comité syndical du SMBVTAM a décidé, fin septembre 2019, de lancer une étude sur le site de la rive gauche afin de réaliser des scénarios de restauration en tenant compte des aménagements récents en rive droite et de définir un avant-projet visant la restauration d'une deuxième ZEC.

En parallèle, des discussions ont été engagées par la mairie de Saint-Rome-de-Cernon avec la société Colas, actuel propriétaire et exploitant du site, pour une éventuelle cession du bâtiment et des parcelles à la commune. Cette potentielle acquisition, qui conditionne la réalisation des études et travaux, tiendra compte du degré de pollution du sol en place, le site étant une ancienne usine de production d'enrobé, avec des activités de fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai entre 1962 et les années 2000, aujourd'hui reconverti en zone de stockage. La société Colas a fait réaliser un diagnostic de pollution des sols en décembre 2019, constitué d'une étude historique, documentaire et de vulnérabilité et d'investigations supplémentaires de type sondages, forages, prélèvements et analyses des substances chimiques dans les différents milieux susceptibles d'être impactés. Les résultats devraient être connus sous peu.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 11/03/2020
048-200080547-20200310-DE_2020_009-DE

Pour l'étude de faisabilité de la restauration de la ZEC, la consultation des bureaux d'études s'est déroulée du 6 février au 2 mars 2020. Elle a fait l'objet d'une publication sur une plateforme spécialisée des marchés publics.

La proposition de la commission d'appels d'offres, réunie le 5 mars matin, est communiquée. Elle s'appuie sur le rapport d'analyse des offres, en fonction des critères de sélection indiqués dans le règlement de consultation.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu sa délibération DE_2019_48 du 27 septembre 2019 relative au lancement de l'étude ZEC rive gauche St-Rome-de-Cernon;

Approuve le rapport d'analyse des offres et décide de suivre la proposition de la commission d'appels d'offres ;

Décide de retenir l'offre du bureau d'études Égis Eau (Montpellier, 34), ainsi constituée :

Tranche ferme	Étude de faisabilité	24 642,00 € TTC
	Analyse multicritère (AMC) simplifiée	6 126,00 € TTC
	Option A1 – Données topographiques et bathymétriques	4 080,00 € TTC
	Option A2 – Inventaire faune-flore	5 748,00 € TTC
Tranche optionnelle n ⁰ 1	Avant-projet (AVP)	19 656,00 € TTC
Tranche optionnelle n ^o 2	Projet (PRO)	17 316,00 € TTC
Tranche optionnelle nº3	Dossiers réglementaires	18 036,00 € TTC
Tranches optionnelles	Option B1 – Suivi faune-flore 4 saisons	15 264,00 € TTC
	Option B2 – Sondages géotechniques	Fonction de l'étude de faisabilité
	Option B3 – Investigations complémentaires « pollutions »	7 560,00 € TTC

Précise que la notification du marché au bureau d'études ne pourra intervenir qu'après obtention de l'avis de la commune quant à sa capacité d'acquisition foncière du site ;

Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération, en particulier les documents du marché.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>11/03/20</u> et publié ou notifié

le <u>M / 03</u> / 20<u>20</u>